

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition Gouvernement ;
- VU le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable à des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du novembre 2016 ;
- VU la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- VU le décret n°97-254/PRES/PM/MESSRS du 23 mai 1997 portant création l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso ;
- VU le décret n°2002-288/PRES/PM/MESSRS/MFB du 29 juillet 2002 portant érection de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) ;
- VU le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) ;
- VU le décret n°2016-1288/PRES/PM/MESRSI/MINEFID/MS du 30 décembre 2016 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'assistant, d'enseignant à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche ;
- VU le décret 2017-1044/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 11 novembre 2017 portant changement de dénomination de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso ;
- VU le décret 2018-140/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 5 mars 2018 portant approbation des statuts de l'Université Nazi BONI ;
- VU la lettre n°079.2018/CAMES/SG/KP du 2 octobre 2018 transmettant les résultats obtenus par les enseignants de l'Université Nazi BONI à la 40^e session des comités consultatifs interafricains (CCI) tenue à Niamey, au Niger du 09 au 18 juillet 2018 ;

VU le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et l'Innovation ;

Sur rapport du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 08 mai 2019 ;

DECRETE

Article 1 : Il est créé à l'Université Nazi BONI, au titre de l'année 2018 et pour compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 40^{ème} session des Comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), trente-deux (32) emplois de l'Enseignement Supérieur répartis ainsi qu'il suit :

1. huit (08) emplois de professeur titulaire et de professeur titulaire hospitalo-universitaire répartis comme suit :

- **deux (02) emplois de professeur titulaire à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques (UFR/ST) répartis comme suit :**
 - un (01) emploi en **Chimie : Chimie minérale (Chimie de matériaux) (MILLOGO Younoussa) ;**
 - un (01) emploi en **Mathématiques : Mathématiques appliquée (ZABSONRE Wend Woaga Jean de Dieu).**
- **six (06) emplois de professeur titulaire hospitalo-universitaire à l'Institut des Sciences de la Santé (INSSA) répartis comme suit :**
 - un (01) emploi en **Dermatologie-Vénérologie (ANDONABA Jean-Baptiste) ;**
 - un (01) emploi en **Parasitologie-Mycologie (BAMBA Sanata épouse PAKOTOGO) ;**
 - un (01) emploi en **Orthopédie-Traumatologie (DAKOURI Patrick Wendpouiré Hamed) ;**

- un (01) emploi en **ORL et Chirurgie Cervico-faciale (ELOI Abdoulaye)** ;
 - un (01) emploi en **Radiodiagnostic et Imagerie médicale (NIKIEMA Zakari)** ;
 - un (01) emploi en **Médecine interne (YAMEOGO Té Marceline)**.
- 2. quatre (04) emplois de maître de conférences répartis comme suit :**
- **trois (03) emplois à l'Unité de Formation et de Recherche Sciences et Techniques (UFR/ST) répartis comme suit :**
 - un (01) emploi en **Chimie : Chimie organique ; Chimie des substances naturelles (DABIRE Constantin Manienou)** ;
 - un (01) emploi en **Héliophysique (ZERBO Jean Louis)** ;
 - un (01) emploi en **Informatique (TIENDREBEOG Boonwennesom Telesphore)**.
 - **un (01) emploi en TIC et Communications réseaux à l'École Supérieure d'Informatique (ESI) (PODA Pasteur)**.
- 3. vingt (20) emplois de maître-assistant et de maître-assistant hospitalo-universitaire répartis comme suit :**
- **trois (03) emplois à l'Unité de Formation et de Recherche Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (UFR/SJPEG) répartis comme suit :**
 - un (01) emploi en **Economie du développement (ZIDOUEMB Patrice Rélouendé)** ;
 - un (01) emploi en **Sciences politiques (SAMPANA Léon)** ;
 - un (01) emploi en **Droit public (YONLI Diassibo Thomas)**.
 - **six (06) emplois à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques (UFR/ST) répartis comme suit :**

- un (01) emploi en **Mathématiques : Mathématiques appliquées (Optimisation) (BARRO Moussa)** ;
- deux (02) emplois en **Mathématiques : Mathématiques appliquées (IBRANGO Idrissa et ROAMBA Brahima)** ;
- un (01) emploi en **Mathématiques appliquées : Statistique (SOMDA Manituo Aymar Serge)** ;
- deux (02) emplois en **Biologie-Entomologie (OUEDRAOGO Kossivi Robert et SOMDA Martrin Bienvenu)**.
- un (01) emploi en **Informatique à l'Ecole Supérieure d'Informatique (ESI) (BARRO Golo Seydou)**.
- quatre (04) emplois à l'Institut du Développement Rural (IDR) répartis comme suit :
 - deux (02) emplois en **Sciences halieutiques/Biologie de pêches (COMPAORE Inoussa et SANTI Saïdou)** ;
 - un (01) emploi en **Zootecnie (KERE Michel)** ;
 - un (01) emploi en **Sciences du Sol (SANGARE Sheic Ahmed Khalil Sid-Bewendé Bonaventure)**.
- six (06) emplois à l'Institut des Sciences de la Santé (INSSA) répartis comme suit :
 - un (01) emploi en **Parasitologie-Mycologie (CISSI Mamoudou)** ;
 - un (01) emploi en **Pharmacologie (FOFANA Souleymane)**
 - un (01) emploi en **Biologie Moléculaire (GOMGNIMBOU Kiréopori Michel)** ;
 - un (01) emploi en **Hépto-Gastro-Entérologie (KOURA Mâli)** ;
 - un (01) emploi en **Santé Publique (MEDA Zieml Clément)** ;
 - un (01) emploi en **Cancérologie chirurgicale (SOME Oll Roland)**.

ARTICLE 2 : Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, le Ministre de Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 31 mai 20



Roeh Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Handwritten signature of Christophe Joseph Marie DABIRE.

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche Scientifique
et de l'Innovation

Handwritten signature of Alkassoum MAÏGA.

Alkassoum MAÏGA

Le Ministre de la Santé

Handwritten signature of Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO.

Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO

Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et de la Protection Sociale

Handwritten signature of Séni Mahamadou OUEDRAOGO.

Séni Mahamadou OUEDRAOGO

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Développement

Handwritten signature of Lassané KABORE.

Lassané KABORE